



PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 octobre 2024

Présidence : M. Daniel GROSJEAN

Avant de démarrer la partie formelle de cette séance, M. le Président, au nom de toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui ont eu la chance de pouvoir visiter le chantier du centre sportif du Rocher, souhaite remercier la Municipalité et le Service des bâtiments pour l'organisation de la visite. Sur une note plus triste, nous avons appris la disparition de deux anciens Conseillère et Conseiller et il souhaite leur rendre hommage. Début septembre, Mme Madeleine Forel, qui fut une figure emblématique de la vie politique de la ville, nous a quittés. Dès l'instant où les femmes ont eu le droit de vote, Mme Forel a siégé au sein de l'assemblée et ce, durant près de 50 ans. Elle fut la plus jeune présidente du Conseil en 1972. De plus, Mme Forel a également siégé au sein du Grand Conseil vaudois. Active dans les rangs du POP, elle fut une des dernières grandes figures de ce parti. La ville a perdu une grande dame. Début juin, Gilles Grosjean Giraud, qui a siégé dès 2014, nous a également quittés. Cet ancien collaborateur de la ville au sein de l'Urbanisme, s'est engagé au sein du parti des Verts. Il a déposé deux postulats pour végétaliser les Promenades du Jura et d'Italie. Afin de leur rendre hommage, une minute de silence est observée.

1. Appel : 79 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : BESSE Chloé, BURDET CIVIERO Sabrina, CARENZA Marco, DARBRE GUBBINS Florence, DUPASQUIER Armelle, ETTER Nathalie Raya, FARGNOLI Yann, KIRCHNER Volker, LÜTJENS Robert, MONTECCHIO Chiara, MOSSET Céline, PERRIN Christian, PIEREN Taïna, SCHWAB HUG Ariane, SUKIENNIK RACHOULIS Renata, UELTSCHI Bernard, URFER Julien, WEAVER Mark

Absents : CAREGNATO Raphaël, GENNAI Ilithyia, SEGUY Alexia

2. Procès-verbal de la séance du 2 septembre 2024

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute le point 23 bis : Interpellation de Mme Caroline Bordier intitulée « Charité bien ordonnée commence par soi-même ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Damien Andrievici, Les Vert.e.s.
- Le Bureau a élu Mme Anne-Sophie Christensen pour le remplacer, ainsi que M. Mario Rolim Conçalves pour le parti socialiste qui avait un siège vacant. Ces décisions affichées au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal, ils pourront être assermentés au point 6 de l'ordre du jour.

- Le Bureau a octroyé un délai de réponse à juin 2025 pour le postulat de M. Sacha Vuadens concernant les transports publics.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à M. Yves Gauthier-Jaques à propos des tarifs de l'électricité qui souhaitait connaître la baisse en pourcent, ainsi que l'augmentation de la taxe pour le fonds EEER. Il faut toujours comprendre que les tarifs sont variables selon le type et le profil des consommateurs. Selon le profil H2 de l'Elcom, profil le plus représentatif des ménages yonnais (environ quatre personnes), le prix de l'énergie diminue de 25%, le tarif du réseau, malgré la baisse du coût du réseau, ne diminue pas et reste stable. Ce tarif reste stable pour les abonnés, car le coût du réseau est divisé par le nombre de kw/h transportés. Moins de kw/h sont transportés, plus cela renchérit ceux qui restent. C'est ainsi que la baisse du coût du réseau est compensée. Les taxes pour le fonds EEER, qui était d'un centime, passera à 1.2 centimes. Cela représente une augmentation de 3.5% avec, pour l'ensemble une diminution 11.4%. Tout le monde recevra avec sa prochaine facture un petit fascicule qui explique très précisément comment est composé le prix et les différents éléments. Concernant l'utilisation du fonds EEER, une communication assez développée sur cette utilisation sera faite dans le prochain rapport de gestion. Lors du dépôt du préavis, il était prévu d'augmenter la taxe qui alimente ce fonds pour les économies d'énergie avec un plafond qui a été fixé à 1.9 centimes. Ils avaient imaginé un échelonnement de la taxe jusqu'en 2026. Selon ce qui était prévu, ils devraient être à 1.7 centimes, mais pour 2025 cela sera taxé à 1.2 centimes. Ils suivent l'évolution des demandes qui sont ponctionnées sur ce fonds et les demandes vont moins vite que prévue. Le Délégué aux énergies est là depuis un peu plus d'une année. Ils sentent que de plus en plus de demandes sont faites. Ils ne vont pas thésauriser pour augmenter ces fonds, mais suivre l'évolution des demandes. Ils sont convaincus que c'est une excellente incitation pour les propriétaires qui bénéficient de ces aides qui ont pour vocation de favoriser une meilleure utilisation de l'énergie, que ce soit pour un téléphone portable, un lave-vaisselle ou l'isolation des façades.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Joël Vetter au sujet du déménagement de l'Ecole Moser sur le site de Fléchères nord. Elle rappelle que ce site se trouve sur la commune de Grens. Dès lors, il appartient à la Région de Nyon de mener les réflexions pour développer un réseau cyclable régional et intercommunal sécurisé et de qualité sur ce secteur. Toutefois, la ville faisant partie de plusieurs comités de pilotage sur des projets attenants à la RC19, elle est en mesure d'informer le Conseil que le Canton a validé en juin dernier, le passage à 60 km/h entre le giratoire Moulin Veillet et le site Fléchères nord. La jonction de Nyon est, quant à elle, déjà limitée à 60 km/h. L'abaissement de la vitesse à 60 km/h entre la jonction de l'autoroute et le giratoire de la Gravette fait actuellement l'objet de discussions au sein de la DGMR.

Mme la Municipale répond également à M. Yann Fagnoli au sujet des passages piétons aux abords du pont de la Morâche. Elle fait remarquer que des travaux sont actuellement menés pour déployer le réseau de chauffage à distance sur l'avenue Alfred-Cortot. Cette mesure implique une interdiction de tourner à gauche depuis la route de Divonne, prévue jusqu'à fin novembre 2024. Dès lors, une recrudescence de véhicules peut être observée sous le pont en raison de ces travaux. Ce contexte n'est pas favorable pour envisager la mise en place de mesures spécifiques. Toutefois, à l'issue de ces travaux, une analyse sera menée par un bureau spécialisé afin d'analyser les flux et proposer des mesures d'optimisation permettant de renforcer la sécurité des piétons, tout en ne prétendant pas la bonne progression, tant des bus que des voitures.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Yves Gauthier-Jaques au sujet de la gestion du climat de la salle du Conseil communal. Après une analyse approfondie de la situation, il s'avère que le dysfonctionnement apparu lors de la séance du précédent Conseil est principalement dû à un problème de coordination. En effet, les installations de ventilation sont régulièrement entretenues et fonctionnent parfaitement. Lors des journées chaudes, ils anticipent l'activation du mode « rafraîchissement » afin que la salle soit fraîche à l'arrivée des personnes qui l'occupent et que la température ne soit pas trop élevée en fin de séance. Malheureusement,

pour cette séance du 2 septembre, qui a débuté à 19h au lieu de 20h, l'enclenchement de ce mode n'a pas été anticipé, comme c'est le cas habituellement. Toutes les précautions seront prises pour les prochaines séances.

M. le Municipal répond également à M. Rodolphe Bisseret au sujet du préau scolaire du centre-ville. Il l'informe qu'il y a 10 jours, le petit triangle des fouilles qui impactait le préau, a été rendu au scolaire. De même, le jeu au sol qui avait été partiellement tronqué par les fouilles a été remis dans son état d'origine. D'une manière plus large, il souhaite dire que la Municipalité a tout mis en place pour que des travaux séculaires sur ce bâtiment aient le moins d'impact possible sur la vie scolaire. Pour cela, elle travaille, comme sur tous les projets d'ailleurs, dès le début avec les utilisateurs, c'est-à-dire la direction des écoles. Ces personnes font partie de la commission de construction qui se réunit mensuellement. D'ailleurs en novembre 2023, cette même direction rappelait très justement, à l'occasion de demandes similaires qu'il n'y avait jamais eu de préau couvert à l'école du centre-ville, alors qu'à l'issue des travaux cela sera le cas. Toujours dans le même esprit de minimiser l'impact sur la vie scolaire, la ville n'a pas souhaité loger les classes dans des pavillons provisoires, comme cela se fait très souvent dans d'autres villes, mais elle a fortement rafraîchi les anciens locaux de l'EPCN, avant d'y enclasser les élèves. En ce qui concerne plus précisément les fouilles archéologiques, le simple devoir qu'ils ont de mener de telles fouilles, vis-à-vis de ceux qui nous ont précédés et ceux qui nous suivront, afin de connaître et conserver notre patrimoine, devrait suffire à regarder ces travaux avec indulgence et à en accepter la temporalité. Pour sa part, en tant que parent ou enseignant il aurait profité de cette opportunité plus que centenaire pour en faire un objet didactique et expliquer aux enfants le pourquoi de ces fouilles et leur résultat. Le succès des visites lors de la journée européenne du patrimoine démontre bien l'engouement des citoyens et citoyennes pour ces travaux de rénovation et la découverte et conservation d'un patrimoine romain qui est au cœur de la genèse de notre cité. Cette réponse, certes plus large que la simple question de l'interpellateur au sujet de la durée des travaux de fouilles, lui a donné aussi l'opportunité de répondre à ce projet de pétition de fin 2023 et pour laquelle il s'étonne de voir une invitation à la signer toujours collée sur la porte d'un bâtiment communal, certes mis à la disposition du canton, donnant ainsi l'impression que le Canton cautionne cette pétition et ces demandes.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT informe le Conseil que la Municipalité a reçu une pétition de la part d'un certain nombre de commerçants au sujet du cirque Knie impliquant une perte de leur chiffre d'affaires. Ils proposent soit de déplacer le cirque dans un lieu qui n'impacterait pas le stationnement, soit de limiter sa présence au centre-ville à une durée maximum de trois jours. Ils transmettront au Bureau du Conseil cette pétition, toutefois, étant de compétence municipale, elle sera traitée par la Municipalité.

M. le Syndic répond ensuite à Mme Alexia Seguy au sujet de la soirée de soutien de la presse locale et de la réponse au postulat de MM. Hanhart et Federau pour la diffusion des séances par NRTV. Il rappelle que la séance du Conseil se tenait le 2 septembre et l'atelier le 4 septembre. C'est une très bonne idée, mais il se trouve simplement qu'il y avait un délai extrêmement court entre la séance du Conseil et cet atelier, déjà préparé, avec tous les orateurs. La Municipalité, pour anticiper le postulat, était déjà en phase de validation de la réponse. Le timing n'était pas favorable à la prise en compte de cette proposition. Toutefois, il précise qu'à la suite de cet atelier du 4 septembre, ils ont eu un certain nombre d'enseignements intéressants par rapport à la situation de la presse. Il se trouve qu'ils étaient à un jour près de l'annonce de Tamedia sur les licenciements et la restructuration. Par rapport au Quotidien La Côte, il a demandé à la Préfecture d'inscrire à l'ordre du jour ce sujet lors de leur prochaine séance des Syndics le 14 novembre. Il proposera une intervention sur ce sujet pour voir dans quelle mesure toutes les Municipalités du District pourraient apporter un soutien plus marqué à la presse locale.

M. le Syndic répond également à Mme Mausner Léger concernant le « Lapin Blanc ». Il rappelle, comme l'avait déjà dit son collègue M. le Municipal Olivier RIESEN, que les questions relatives au bâtiment du « Lapin Blanc » et sa gestion sont de la compétence du CODIR de la Région de Nyon. Ce n'est pas la bonne boîte aux lettres. Il rappelle encore que la ville a cédé en 2017 à la Région de Nyon, l'ensemble de ses actions de Télé-Dôle SA. La finalisation de la construction du bâtiment « Lapin Blanc » et la restructuration du domaine skiable s'inscrivent dans les objectifs stratégiques de la Région et seront financés au travers du DISREN et par le

Canton. A ce stade, la Ville de Nyon ne sera amenée à participer d'aucune autre manière à cet investissement, autre que par sa participation habituelle au DISREN. La Municipalité rappelle une nouvelle fois qu'elle n'est aucunement impliquée dans la société Télé-Dôle SA et que d'éventuelles futures questions sur cette société devraient être adressées à l'avenir au bon interlocuteur, à savoir la Région de Nyon. Par ailleurs, la Municipalité invite Mme la Conseillère communale Valérie Mausner Léger – et le reste des membres du Conseil s'ils le souhaitent – à prendre connaissance du très complet Préavis de Région de Nyon N°43-2024 intitulé « Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA », qui est en ligne sur le site de la Région et sera débattu lors du conseil intercommunal extraordinaire du 30 octobre.

6. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Anne-Sophie Christensen, Les Vert.e.s et de M. Mario Rolim Conçalves, SOC, et leur souhaite la bienvenue.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. Rapport de commission – Préavis N° 2024/143 Programme Nyon-Energie – Plan d'action de la politique énergétique pour la période 2024-2027.

Rapporteur : M. Marius DISERENS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du Programme Nyon-Energie - Plan d'action de la politique énergétique communale pour la période 2024-2027.

8. Rapport de commission – Préavis N° 2024/146 Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

Rapporteur : M. Alexander FEDERAU lit les conclusions du rapport de M. Marco CARENZA

La discussion générale est ouverte.

S'agissant d'un règlement, M. le Président le passe en revue. La discussion sera ouverte chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre I	Dispositions générales
Chapitre II	Taxe de séjour : assujettissement, exonération et montants
Chapitre II	Montants de la taxe de séjour
Chapitre IV	Assujettissement et montant de la taxe sur les résidences secondaires
Chapitre V	Déclaration et perception
Chapitre VI	Contrôle et gestion
Chapitre VII	Recours et sanctions
Chapitre VII	Disposition abrogatoires et entrée en vigueur

La parole n'est pas demandée, tous les chapitres sont considérés comme acceptés.

La discussion générale finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 3 abstentions :

1. d'approuver le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires et ses annexes;
2. de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par l'Etat.

**9. Rapport de commission – Préavis N° 2024/150
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Laure Damtsas et consorts
intitulé « Pour une tarification des prestations et services actualisée ».**

Rapporteur : M. Jacques HANHART

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS fait remarquer, qu'année après année, une partie de cet hémicycle propose une nouvelle recette miracle qui n'aurait jamais été explorée dans l'objectif d'améliorer les finances nyonnaises. Il se souvient de plusieurs années où il était question d'économies qu'il fallait trouver au budget. Cette année, la providence devait venir de l'examen des recettes, c'est-à-dire majoritairement des taxes, pour lesquelles la postulante imaginait peut-être que les finances nyonnaises pourraient miraculeusement afficher une meilleure mine. La réponse qui vient d'être donnée par la commission rappelle que la commune doit respecter le principe de légalité, et ne peut prélever des taxes sans base légale ; que les taxes sont impopulaires, car touchant de manière indiscriminée les citoyennes et citoyens sans tenir compte de leur capacité contributive ; et même doublées, la plupart des taxes ne ramèneraient à la Ville que peu par opposition aux effets des taxes sur la population. Ayant épuisé toutes les idées générales, il se demande si cette même partie de l'hémicycle arrivera au même constat que la majorité de l'assemblée. Le constat que le futur des finances nyonnaises ne peut, pour assurer et développer les prestations et les investissements à la population, ne passer que par une augmentation de l'impôt. Evidemment, il ne pense pas sérieusement que ce constat pourtant documenté, délibéré entre les diverses commissions à chaque fois unanimes, sera partagé. Et il se demande réellement quelle sera la prochaine promesse, la prochaine aubaine, la prochaine leçon financière qui leur sera dispensée. Pour conclure, il invite naturellement l'assemblée à suivre les conclusions de la commission unanime, et donc du préavis.

M. Alexander FEDERAU se joint à la voix de M. Vuadens. Il aimerait remercier la postulante pour ses questions sur le financement de la commune, puisque cela a permis de lever le doute. La révision des taxes et du prix des prestations n'est pas pour la ville une véritable alternative à l'impôt. L'impôt reste le moyen le plus efficace, le plus juste socialement aussi, pour financer les pouvoirs publics. Cela ne veut pas dire que les taxes sont inutiles, ni qu'elles ne peuvent pas être rentables. Elles peuvent, par exemple, guider le changement de comportement, comme par exemple la taxe au sac ou une tarification différenciée des P+R. Cela a été dit dans le rapport, c'est un sujet complexe et il pense qu'il faut faire une pesée d'intérêts réfléchie avant d'augmenter le prix des prestations culturelles, sportives ou sociales de la ville dont le prix modique permet un accès large à la population aujourd'hui.

Monsieur Yves GAUTHIER-JAQUES a pris note des propos de Messieurs Vuadens et Federau, qui justifiaient une fois de plus que l'augmentation des impôts était, selon eux, la seule solution viable. Il souligne qu'une augmentation des impôts toucherait l'ensemble de la population, à l'exception de ceux dont les revenus sont suffisamment modestes, ce qui concerne une très petite part de la population. En ce qui concerne la mise en place d'une taxe, il pense qu'une taxe bien réfléchie sur certaines prestations mériterait d'être étudiée, et qu'il serait souhaitable de revenir devant le Conseil avec une proposition. Il précise toutefois qu'une telle taxe ne

toucherait qu'une partie de la population, car en la concevant de manière ciblée, on ne se retrouverait pas dans une situation où tout le monde serait affecté.

M. Jacques HANHART trouve que le travail de cette commission a permis à tout le monde de voir plus clair dans ces taxes. Il aimerait rappeler à certains que le dernier qui a fait relever une taxe était un Conseiller communal vert. Ce n'est donc pas toujours du même côté.

Mme Laure DAMTSAS a bien entendu ses collègues de gauche demander une augmentation d'impôts. Elle pense qu'ils doivent avoir le mandat démocratique pour le faire et les engage, dans leurs promesses électorales en 2026, de l'indiquer clairement dans leurs programmes.

M. Alexander FEDERAU lui répond qu'il n'a pas parlé d'augmentation d'impôt, il a juste dit que c'était l'instrument le plus efficace.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui, 4 non et 3 abstentions :

- de prendre acte que le rapport-préavis municipal N° 2024/150 vaut réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Laure Damtsas et consorts intitulé « Pour une tarification des prestations et services actualisée ».

**10. *Rapport de commission – Préavis N° 2024/152
Station de prétraitement à Rive (STAP) – Renouvellement des installations des pompes vers la STEP de l'Asse – Demande de crédit de CHF 556'715.- TTC pour le financement de l'étude hydroacoustique et le remplacement des pompes de relevage de la STAP de Rive.***

Rapporteur : M. Alexander FEDERAU

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement CHF 556'715.- TTC pour le financement de l'étude hydroacoustique et le remplacement des pompes de refoulement de la STAP de Rive, qui sera porté au bilan N° 9143.12 – *Station d'épuration, collecteurs d'égouts*, dépense amortissable entièrement via un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9280.08 – *Egouts et épuration*.

**11. *Rapport de commission – Préavis N° 2024/155
Crédits supplémentaires 1^{re} série au budget 2024 – Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1'026'939.- au budget 2024, compensés à hauteur de CHF 706'939.-, soit un montant net de CHF 320'000.-.***

Rapporteur : M. Vincent SCHMIED lit le rapport de M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY donne un complément d'information sur ce rapport. Il fait remarquer qu'en page 4 du rapport il est dit que, pour faire suite à une remarque d'un membre de la COFIN, « on peut trouver troublant cette décision, la question sera posée aux RH ». Malheureusement, la réponse n'a pas pu être donnée car le rapport a été très rapidement déposé et il en profite pour remercier le rapporteur et président de la COFIN. La réponse est que le 6 août 1968, par la voix de son Syndic, M. Alfred Michaud, et par la voie du préavis N° 110, la Municipalité a obtenu du Conseil communal le droit de mettre les retraités au bénéfice

d'une allocation de renchérissement compensant l'augmentation du coût de la vie. Comme expliqué à la COFIN, ce montant n'a plus été mis au budget depuis de nombreuses années, car il n'y avait pas d'augmentation du coût de la vie. Pour 2024, une estimation pour l'augmentation pour le personnel a été mise dans le budget en août 2023. Par contre, celle des retraités a été proposée et validée par la Municipalité lors de sa séance du 30 novembre 2023, alors que le budget était déjà déposé devant le Conseil. Pour 2025, la Municipalité a entendu les remarques et a intégré une estimation dans le budget 2025 qui sera présenté fin octobre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer au Service de l'administration générale un crédit supplémentaire de CHF 95'000.–partiellement compensé :

Compte N° 620.3012.00 – <i>Contrôle des habitants : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	95'000.–
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 620.3011.00 – <i>Contrôle des habitants - Traitements</i>	CHF	-25'000.–
Compte N° 620.4361.00 – <i>Contrôle des habitants : Remboursement de traitements</i>	CHF	-20'000.–
Effet "net" du crédit	CHF	50'000.–

2. d'octroyer au Service de l'architecture un crédit supplémentaire de CHF 203'000.–, non compensé :

Compte N° 358.3124.00 – <i>Gestion des énergies des bâtiments communaux : Chauffage</i>	CHF	203'000.–
Effet "net" du crédit	CHF	203'000.–

3. d'octroyer au Service des ressources humaines deux crédits supplémentaires respectivement de CHF 113'102.– et CHF 111'837.–, entièrement compensés :

Compte N° 130.3012.00 – <i>Service du personnel : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	113'102.–
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 130.3011.00 – <i>Service du personnel : Traitements</i>	CHF	-63'647.–
Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-49'455.–
Effet "net" du crédit	CHF	0.–
Compte N° 130.3079.00 – <i>Service du personnel : Prestations aux retraités</i>	CHF	111'837.–
<i>Compensé par :</i>		
Comptes N° XXX.3040.00 – <i>Cotisations caisse de pensions</i>	CHF	-111'837.–
Effet "net" du crédit	CHF	0.–

4. d'octroyer au Service de la cohésion sociale cinq crédits supplémentaires pour un total de CHF 504'000.–, partiellement compensés :

Compte N° 765.3012.00 – UAPE Grand T'Etraz : Salaires personnel auxiliaire	CHF	79'000.–
Compte N° 768.3012.00 – UAPE Cossynelle : Salaires personnel auxiliaire	CHF	68'000.–
Compte N° 769.3012.00 – UAPE Mangettes : Salaires personnel auxiliaire	CHF	120'000.–
Compte N° 772.3012.00 – UAPE Tattes d'Oie : Salaires personnel auxiliaire	CHF	21'000.–
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 765.4361.00 – UAPE Grand T'Etraz : Remboursement de traitements	CHF	-57'000.–
Compte N° 768.4361.00 – UAPE Cossynelle : Remboursement de traitements	CHF	-45'000.–
Compte N° 769.3011.00 – UAPE Mangettes : Traitements	CHF	-21'000.–
Compte N° 769.4361.00 – UAPE Mangettes : Remboursement de traitements	CHF	-89'000.–
Compte N° 772.3011.00 – UAPE Tattes d'Oie : Traitements	CHF	-9'000.–
Effet "net" des crédits	CHF	67'000.–
Compte N° 772.3012.00 – UAPE Tattes d'Oie : Salaires personnel auxiliaire (lié aux 12 places supplémentaires)	CHF	56'000.–
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 772.4515.01 – UAPE Tattes d'Oie : Aide au démarrage FAJE	CHF	-21'000.–
Compte N° 772.4652.00 – UAPE Tattes d'Oie : Participation des parents	CHF	-35'000.–
Effet "net" des crédits	CHF	0.–
Compte N° 526.3662.00 – Enseign. Second. Nyon-Marens : Participation camps, courses d'écoles, visites, spectacles	CHF	160'000.–
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 526.4512.00 – Enseign. Second. Nyon-Marens : Subsidés cantonaux	CHF	-135'000.–
Compte N° 526.4652.04 – Enseign. Second. Nyon-Marens : Participations financières des parents	CHF	-25'000.–
Effet "net" des crédits	CHF	0.–

12. Rapport de commission – Préavis N° 2024/160
Ouverture d'une unité d'accueil pour écolière et écolier (UAPE) au chemin du Joran et élargissement de l'offre au sein des structures existantes – Demande de crédits de fonctionnement pour l'exploitation de l'ensemble des nouvelles places.

Rapporteur : M. Sébastien DELAHAYE lit le rapport de M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
 Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à créer une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 96 places, au chemin du Joran 11A, avec ouverture en août 2025, et à augmenter la capacité d'accueil des structures existantes de 36 places ;
2. d'accepter l'augmentation de l'offre d'accueil parascolaire de 132 places en 2025, en allouant 14.3 EPT (10 EPT d'éducateur-riche, 1.3 EPT de responsables de site, 0.8 EPT de coordinateur-riche de secteur, 1.7 EPT d'intendance, 0.5 EPT d'employé-e administration) et 0.1 EPT au Service des sports, manifestations et maintenance et d'accepter les dépenses inhérentes à la création de l'ensemble des nouvelles places (charges et recettes), à savoir :
 - au budget 2025, un dépassement de CHF 171'850.—, s'expliquant comme suit :
 - CHF 837'900.— pour le salaire du personnel,
 - CHF 75'000.— pour le nettoyage,
 - CHF 138'000.— pour le loyer,
 - CHF 75'000.— pour l'entretien du bâtiment,
 - CHF 43'500.— pour l'informatique,
 - CHF 278'850.— pour les frais d'alimentation, d'animation, de mobilier/matériel et autres frais d'exploitation,
 - les recettes parents, la subvention ordinaire FAJE et les aides au démarrage de l'OFAS et de la FAJE, pour un montant attendu de CHF 1'276'400.— viendront en déduction de ces charges.
 - au budget 2026, un exercice déficitaire à hauteur de CHF 823'550.—, s'expliquant comme suit :
 - CHF 1'657'200.— pour le salaire du personnel,
 - CHF 113'100.— pour le nettoyage,
 - CHF 330'000.— pour le loyer,
 - CHF 20'000.— pour l'entretien du bâtiment,
 - CHF 2'700.— pour l'informatique,
 - CHF 336'750.— pour les frais d'alimentation, d'animation, de mobilier/matériel et autres frais d'exploitation,
 - les recettes parents, la subvention ordinaire FAJE et les aides au démarrage de l'OFAS et de la FAJE, pour un montant attendu de CHF 1'636'200.— viendront en déduction de ces charges.
 - dès l'exercice 2027
 - maintien des charges (adaptées à l'évolution du coût de la vie) et dégression progressive de la subvention OFAS.

13. Propositions individuelles

Mme Doris ULDRY intervient au sujet du chemin des Aubépines et l'éclairage public sur ce chemin. Elle rappelle que ce chemin a été créé récemment depuis l'école du Cossy en direction de Lausanne. L'éclairage public est composé de lampadaires d'une hauteur de 70-80 cm. Ils sont tous plus ou moins rouillés. Il y a peut-être un défaut et il faudrait que la ville les fasse remplacer sous garantie, car ils ne sont pas très anciens. Ce qui est encore plus grave, un de ces lampadaires est cassé depuis environ une année. Un gros scotch est apposé avec l'inscription « Danger mortel » avec une tête de mort dessus, sur un chemin très fréquenté par les enfants. Elle est passée là-bas la veille et une partie du scotch est partie et on voit même les fils électriques. Il serait bien de remplacer ou sécuriser ce lampadaire.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN intervient au sujet de la rue de la Morâche près de la route de Divonne. A l'endroit des travaux, se situe un passage piétons provisoire qui débouche sur des places de parking. Les piétons sont obligés de, soit se faufiler entre les voitures puis surgir sur la route, ou alors, longer la route pour pouvoir se mettre sur le passage piétons, ce qui est assez dangereux. Elle demande de faire urgemment quelque chose, soit d'interdire ces deux places pour libérer le passage ou déplacer le passage.

M. le Municipal Pierre WAHLEN est très étonné de ses propos. Il lui semble que ces places ont été abandonnées, des cônes doivent éviter que l'on se gare dessus. Peut-être qu'une personne les a malencontreusement enlevés. Quoi qu'il en soit, il va faire rectifier la chose.

M. Pierre GIRARD intervient par rapport à un autre problème de circulation au débouché de la rue Neuve sur l'avenue Viollier. Lorsque l'on veut tourner à gauche, la visibilité est mauvaise. Ce phénomène a été amplifié par l'établissement public Tête de course qui a mis des paravents, ce qui réduit encore la visibilité. Il suggère d'installer un miroir à cet endroit. Cela ne devrait pas être trop compliqué, car il y a un lampadaire en face sur lequel on pourrait l'accrocher.

En premier lieu, M. Joël VETTER abonde sur les propos de sa préopinante Mme Ischi Kaplan et précise que cela se situe à la rue de la Morâche, en face des commerces. Il rappelle ses propos au sujet du stationnement illégal des deux-roues motorisés devant le fitness. Ces pratiques continuent d'être d'actualité, malgré les promesses de la Municipalité que la Police passerait plus souvent. Il a un peu de peine à comprendre pourquoi c'est si compliqué de réaffecter une ou deux places de stationnement sur ce tronçon de façon temporaire pour le chantier, ou définitive pour les deux-roues motorisés et régler ces différents problèmes. Il intervient également au sujet des arrêts de bus sur toute la commune. Dans d'autres villes ou cantons, il est désormais possible d'interdire ou de préserver les arrêts de bus de la fumée. En particulier avec des enfants, c'est assez désagréable d'attendre le bus en étant inondé de nuages de substances de cigarettes ou autre. Il demande s'il est envisageable de rendre les arrêts de transports publics sans fumée.

M. Jacky COLOMB intervient au sujet de la piscine de Colovray. La saison a récemment été modifiée pour ouvrir plus tôt dans la saison. La consommation d'énergie au printemps, la déperdition de chaleur due à l'air encore passablement frais, est certainement plus élevée qu'à l'ordinaire. Cette observation est également valable en cas d'ouverture prolongée en fin de saison. Il aimerait connaître le bilan de cette consommation supplémentaire qui interroge sur l'impact non seulement écologique, mais aussi économique. Le bilan énergétique, mais aussi écologique, de ces jours d'ouverture devrait être chiffré et comparé à ceux des années précédentes. D'autre part, il serait intéressant de croiser les chiffres de la consommation avec ceux de la fréquentation en nombre d'entrées pour ces périodes. Dès que la Municipalité sera en possession de ces éléments d'analyse, il souhaiterait que le Conseil en soit informé.

M. John SANTANTONIOU aimerait rappeler des faits concernant le débat précédent au sujet des taxes et des impôts. Le premier point est que la population nyonnaise a refusé trois fois une augmentation du taux d'imposition et deuxièmement, les habitants de Nyon paient assez cher leurs impôts. Sauf erreur de sa part, Nyon est à la deuxième place en ce qui concerne les impôts par habitant dans le canton.

M. Raphaël DUNANT fait une petite correction au sujet des points d'impôts. Il vient de se renseigner, Nyon, avec son taux d'imposition de 61 est la 37^e commune la moins chère du Canton. Il y a donc environ 250 communes qui ont un taux d'imposition plus élevé. C'est donc l'inverse de ce qui a été dit.

M. John SANTANTONIOU pense que son collègue n'a pas compris ses propos. Il n'a pas parlé du taux d'imposition, mais les impôts divisés par habitant. On prend les impôts payés, on divise par le nombre d'habitants et cela donne un chiffre. Ce chiffre est le deuxième du canton.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond au professeur M. John SANTANTONIOU. Le sujet taxes-impôts est un débat de sensibilité politique, voire de société. Il précise juste que le point d'impôt est de 61 pour la ville de Nyon, la moyenne cantonale est de 67.4 et le point d'impôt de la ville est le plus bas, ou un des plus bas, de toutes les villes du Canton. Au niveau de la valeur du point d'impôt, cela dépend du quota de contribuables aisés qui vont payer davantage et du niveau global socio-économique de la ville. Il est vrai que de ce côté-là, la ville de Nyon a la valeur du point d'impôt de l'ordre CHF 1.5 millions qui est tout à fait honorable. Toutefois, le fait que la valeur du point d'impôt soit si élevée, fait que la ville paie, cette année, près de CHF 50 millions, à la péréquation, alors que des communes qui ont des valeurs de point d'impôt plus basses reçoivent de l'argent. Il ne va pas refaire le refrain sur la péréquation, mais fait remarquer que l'on ne peut pas simplifier le débat taxes-impôts de manière si schématique. Il y a de bonnes raisons pour avoir des taxes et de bonnes raisons pour qu'il y ait des impôts, même si tout le monde souhaiterait en payer moins tout en pouvant bénéficier des prestations. Il ne veut pas rentrer dans ce débat, le préavis déposé en réponse au postulat était pour mettre un

certain nombre d'éléments et d'informations. C'était le rôle de la commission et le rôle du Conseil de se prononcer sur le sujet, ce qui a été fait. Quant au fait que la population ait refusé trois fois une augmentation d'impôts, il ne pense pas que ce soit le cas, certainement pas si récemment. Il rappelle que la dernière fois que les impôts ont été augmentés, c'était une Municipalité de droite, il convient il y a très longtemps, qui avaient proposé 5 points d'impôts affectés pour une période pour financer le collège du Rocher et que cette Municipalité avait tenu sa promesse et avait rebaisé les impôts à la fin de la période prévue. L'occasion va certainement se présenter de débattre le sujet au cours des 18 prochains mois.

Madame Valérie MAUSNER LEGER remercie Monsieur le Syndic d'avoir apporté des éclaircissements concernant Télé-Dôle. Le préavis 43 est effectivement sorti, demandant un investissement de CHF 5 millions. Ce préavis pose un dilemme important : soit il est accepté par la Région, sans certitude sur la direction à prendre, soit il est refusé et ils doivent tirer la prise, ce qui entraînerait probablement des coûts de CHF 7 millions, dont une part significative pour la ville de Nyon. Le préavis actuel demande, en gros, CHF 700'000.-. L'ensemble de la Région de Nyon est très inquiet et concentré sur ce préavis. La commission des investissements a déjà tenu trois séances, et quatre séances ont eu lieu à la commission des finances, ainsi qu'une commission ad hoc. Tout le monde est très préoccupé, et elle souhaitait partager leurs inquiétudes concernant ce préavis. Si le préavis est refusé et qu'il faut tirer la prise, l'existence même de la Région de Nyon pourrait être remise en question. En revanche, si le préavis est accepté, elle n'est pas du tout certaine, pour l'instant, de la rentabilité future de l'exploitation du « Lapin Blanc » et des télésièges. Elle tenait à partager ces réflexions et remercie la task force, dont Monsieur le Municipal Olivier Riesen fait partie, pour avoir travaillé d'arrache-pied afin que ce préavis puisse exister et que le Canton prenne en charge une partie des frais, notamment en ne demandant pas le remboursement d'un prêt de plus de CHF 2 million accordé.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT comprend que, manifestement, elle est en première ligne puisque membre du Conseil intercommunal, membre d'une commission. Elle peut certes amener le débat dans cette séance, mais il répète, et il en est désolé, que ce n'est pas le bon endroit. Bien sûr que les membres du Conseil communal de Nyon peuvent entendre les préoccupations liées à ce projet, mal parti depuis le départ, voire parti de travers, que la situation est totalement inconfortable dans laquelle il faut choisir entre deux mauvaises solutions et il s'agit de choisir la moins mauvaise. Toutefois, la Municipalité n'a pas de compétence par rapport à ceci, excepté les 11 voix à exprimer lors du prochain Conseil intercommunal. Il ne s'agit pas d'une question à la Municipalité, peut-être une question à l'interne du Conseil, mais la Municipalité n'est pas dans une position favorable pour lui répondre.

D'autre part, Mme Valérie MAUSNER LEGER revient sur le mécontentement et les surprises par rapport à des décisions mises en œuvre différemment de ce qui avait été voté, notamment en matière d'urbanisme. Lorsqu'un préavis est voté avec 17 villas et que le projet final a 90 appartements, il est normal que le Conseil soit surpris. Il avait également été dit pour la Suettaz lors du vote de logements sociaux, que la part finalement dévolue à de la PPE à CHF 13'000.-/m² paraissait important. Elle avait suggéré qu'il puisse être expliqué, comment, après les votes, les choses peuvent être transformées, probablement normalement. Quand le Conseil vote un parc canin, il y a ensuite un parc canin, tel que voté. Ce n'est pas le cas avec l'urbanisme. Le mécanisme après le vote mériterait peut-être d'être mieux expliqué.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle qu'il a déjà répondu à cette question lors de la dernière séance. Effectivement, certains sujets sont très complexes et nécessitent parfois une formation pour les personnes souhaitant approfondir leurs connaissances. Ces formations sont notamment proposées par l'Union des communes vaudoises. Par ailleurs, les commissions sont là pour poser des questions. La Municipalité est toujours disponible pour répondre, soit durant les séances de commission, soit après, lors des questions. Lorsqu'un projet est présenté, un élément clé est d'en comprendre le contexte et les enjeux. Les enjeux sont les suivants : si l'on dit oui, que se passe-t-il ? Si l'on dit non, quelles en seront les conséquences ? Les questions peuvent être posées, et la Municipalité fournira les explications nécessaires. Par exemple, si vous dites oui, voici comment les choses évolueront ; si vous dites non, voici ce qui se produira, ce que cela coûtera et les conséquences à prévoir. Ils sont totalement transparents à ce sujet, il suffit de poser des questions. Ils partent du principe que le travail en commission est

généralement effectué avec sérieux, par des personnes compétentes et consciencieuses. Ainsi, lorsque le sujet est abordé devant le Conseil, il est présumé que ses membres disposent de toutes les informations nécessaires. S'il reste des questions, la Municipalité est prête à y répondre. Cependant, il n'y a pas de "service après-vente" des décisions prises par le Conseil, c'est avant qu'il est nécessaire de poser les questions.

M. Michael SAUERLAENDER souligne qu'en parcourant certains commerces, on constate que Noël approche à grands pas, dans 78 jours précisément. Il souhaite savoir si cette année une belle surprise est prévue pour célébrer les fêtes en ville de Nyon, ou si, comme les deux dernières années, on fera l'impasse, à l'exception de quelques magnifiques bougeoirs et de quelques initiatives sporadiques.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS l'informe que le Service des sports, manifestations et maintenance, avec le Délégué à l'économie et avec les Services industriels sont en train de travailler sur le concept d'animation pour les fêtes de fin d'année. Un grand concept est en cours d'élaboration, voire de quasi finalisation. Il comprendra une dimension d'éclairage de fêtes qui sera conséquent, des centralités qui se voudront rassembleuses avec de l'animation et de quoi se sustenter, de quoi être à l'abri en cas de mauvais temps également. Tout un programme d'animations pour faire venir du monde est mis sur pied, autant au centre-ville que dans le quartier de Rive. Ils communiqueront en tant voulu sur ce sujet.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES intervient au sujet des places de parcs pour les handicapés. Il demande si la Municipalité pense que le nombre de places lui semble suffisantes. Il a été interpellé par une personne et a trouvé sa remarque assez pertinente. Elle devait se rendre au service administratif de la ville de Nyon et les places les plus proches étaient au Petit Perdtemps. Cette personne, handicapée, n'a pas trouvé d'autre place. Il demande si la Municipalité peut étudier si les emplacements actuels alloués aux personnes qui ont des problèmes de mobilité sont suffisamment bien répartis sur l'ensemble de la commune et le cas échéant, revoir si de nouvelles places seraient nécessaires.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe que la place pour les personnes à mobilité réduite sur la Place du Château devant l'ancien poste de police a été conservée durant les travaux. Elle est là depuis très longtemps et a été maintenue. Sur l'ensemble du territoire nyonnais, 55 places de stationnement à usage des PMR existent. Elle avait déjà donné une réponse au sein du Conseil en l'informant que Nyon est la ville qui a le plus grand nombre de places pour personnes à mobilité réduite au pro rata du nombre d'habitants. Il ne faut pas hésiter à diriger les gens sur Cartolacôte qui a un recensement des places sur le domaine public ou sur le site de la ville de Nyon sous « Vivre à Nyon – Mobilité – Habitat – Personnes à mobilité réduite ».

M. Joël VETTER revient encore au sujet des travaux de la rue de la Morâche. Il semblerait que des commerces ont un chiffre d'affaires significativement impacté par les travaux. Il souhaite savoir s'il est prévu des crédits pour éventuellement, si le lien de cause à effet entre ces travaux et cette baisse du chiffre d'affaires est prouvé, compenser tout ou partie de ces baisses pour les commerçants concernés.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond que la rue de la Morâche reste accessible dans les deux sens. Il ne croit pas qu'une diminution de la circulation ait été observée. Malgré ces travaux extrêmement importants, les choses ont été faites de manière à ce que le trafic puisse continuer. Par ailleurs, à part ces deux places qui ont été enlevées, on peut toujours stationner de la même manière. Il avoue avoir un peu de peine à imaginer que ces travaux entraîneraient des pertes de revenus pour les commerçants. Quoi qu'il en soit, ils peuvent s'adresser à M. le Municipal, qui les écouterait volontiers, sans garantir une éventuelle prise en charge de leur chiffre d'affaires qui aurait diminué. Il fait remarquer qu'à Rolle, la Grand-Rue était totalement fermée et les commerçants ont souffert. Dans ce cas le rapport de causalité lui paraît, a priori, moins évident, mais il examinera volontiers la chose.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

- 14. Préavis N° 2024/161**
Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) - Adoption du volet stratégique.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 15. Communication N° 2024/162**
Résultats de l'enquête origine-destination du trafic individuel motorisé 2024.

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS aimerait savoir si cette étude peut être rendue publique.

Mme la Municipale Roxane FARAUT propose de transmettre un lien et va examiner comment le faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 16. Préavis N° 2024/163**
Améliorations de l'entretien des espaces verts de la Ville et des terrains de football de l'UEFA – Demande d'un crédit de CHF 104'000.- pour la création d'un poste d'horticulteur-rice-paysagiste à 100%, entièrement compensé – Demande d'un crédit de CHF 116'000.- pour la création d'un poste de greenkeeper à 100%, entièrement refacturé à l'UEFA.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. Préavis N° 2024/164**
Requalification de l'esplanade du Parc de la Morâche – Demande de crédit d'études de CHF 76'293.- TTC dont CHF 38'147.- financé par La Mobilière Suisse Société Coopérative (50% du montant total).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. Rapport-préavis N° 2024/165**
Enregistrement et diffusion des séances du Conseil communal – Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Jacques Hanhart et Alexander Federau intitulé « Retransmission des séances du Conseil communal sur NRTV » - Demande d'un crédit annuel de CHF 50'000.- TTC – Modification du Règlement du Conseil communal.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART est absent le jour où la commission est prévue et comme postulant, il désire faire partie de la commission. Il demande si les membres de la commission peuvent se réunir à la fin de la séance pour fixer une autre date.

M. Sacha VUADENS précise qu'un Doodle va être envoyé dès lors que la liste des commissaires est complète, mais si tous les commissaires sont là il est possible de se réunir à la fin de la séance.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT a déjà eu l'occasion d'échanger avec M. Hanhart. Il comprend que le postulant souhaite être présent. Il se trouve que c'est à peu près la seule date de libre avant mi-décembre. Il propose que la commission fixe la date et il rappelle que la Municipalité ne fait que présenter, fait juste le facteur, avec une petite valeur ajoutée quand même, d'un préavis pour répondre à la demande du postulat. Il peut imaginer rencontrer le 1^{er} nommé pour lui donner quelques éléments et restera à disposition pour répondre aux questions s'ils choisissent une date à laquelle il lui est impossible de participer. Son absence ne doit pas les empêcher d'avancer sur ce préavis, sinon cela ne sera pas possible de déposer le rapport pour le mois de décembre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Réponse à l'interpellation de M. Joël Vetter & consorts intitulée « Comment faciliter les traversées aux passages piétons régulés par des feux de circulation ? »

M. Joël VETTER remercie la Municipalité pour ses réponses. Il avoue être déçu par ces réponses qui lui semblent assez minimalistes. Il trouve même des accents techniques, voire technocratiques. Cela donne l'impression que la Municipalité se réfugie derrière des normes pour, finalement, ne pas traiter certaines problématiques que l'on peut constater concrètement sur le terrain. Il cite l'exemple devant le collège de Marens lorsqu'il y a affluence d'étudiants, des problématiques de sécurité se posent qui ne sont pas relevées par la Municipalité. Au sentier de Bois-Bougy pour se rendre à Colovray, les temps d'attente sont énormes parfois, ce qui n'est pas relevé. A la dernière séance de Conseil, on parlait du feu devant la gare qui manque de visibilité pour les automobilistes et qui pose des problèmes, mais, manifestement, tout va bien du point de vue de la Municipalité. Il est un peu surpris de cette réponse qui est très générale et qui, finalement, ne pointe pas les différentes améliorations concrètes qui pourraient être apportées qu'il vit en tant que piéton au quotidien. Apparemment, il n'a pas la même expérience de la réalité du terrain et il fait part de sa déception pour la réponse. Il verra quelle suite y donner avec des propositions d'améliorations sur certains carrefours.

20. Réponse à l'interpellation de M. Joël Vetter & consorts pour végétaliser le portique du préau de l'école du Cossy.

M. Joël VETTER remercie la Municipalité pour cette réponse qui, en l'occurrence, le satisfait pleinement. Il se réjouit de prendre connaissance du résultat de la petite étude qui sera menée sur ce portique.

21. Interpellation de M. Pierre Patelli concernant le Centre d'accueil en santé et orientation (CASO) et son adaptation possible à Nyon.

M. Pierre PATELLI présente son interpellation. Elle fait suite aux prévisions de la hausse des assurances maladie et le problème de l'accès aux soins. Il a vu qu'Yverdon a proposé une solution innovante qui avait l'air intéressante. Il demande si la Municipalité a eu connaissance de ce projet et si les choses pouvaient être faites dans un sens similaire, particulièrement en ce jour où l'on a rendu hommage à Mme Forel, savoir si un futur centre pourrait rendre hommage à ce couple.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ l'informe que le projet pilote mené à Yverdon-les-Bains, en partenariat avec l'association Médecins du monde et soutenu financièrement par le Canton de Vaud, vient de démarrer. Il durera quatre mois avant qu'une évaluation permette de voir si cette structure sera pérennisée. Son coût annuel est estimé à CHF 200'000.- environ. La Municipalité de Nyon est intéressée à suivre cette expérience et, selon les conclusions de son évaluation en phase pilote à Yverdon-les-Bains, de mener une évaluation des besoins en

partenariat avec la Direction cantonale de la santé et des services médicaux d'urgence locaux. Il paraît dès lors prématuré d'entamer cette démarche avant de prendre connaissance des résultats des quatre premiers mois de fonctionnement du centre d'accueil en santé et orientation (CASO) à Yverdon-les-Bains qui seront rendus publics certainement le printemps prochain.

22. Interpellation de Mme Laure Damtsas intitulée « Le Gymnase, comment attendre ? Que peut-on faire au niveau communal ? »

Mme Laure DAMTSAS présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle, en premier lieu, au Conseil communal qu'il revient au Canton de construire les infrastructures nécessaires à l'enseignement post-obligatoire et que la Municipalité n'a aucune compétence dans ce domaine. Elle partage cependant la préoccupation du Conseil communal et de parents qui peinent à comprendre qu'en habitant quelques dizaines ou centaines de mètres du Gymnase, leurs enfants doivent aller à Etoy ou Renens. Ils ont pu rassembler un certain nombre de chiffres, ce qui n'a pas été si facile, permettant de répondre aux questions de Mme la Conseillère communale Laure Damtsas.

A l'heure actuelle, 191 élèves nyonnais sont enclassés à Etoy, ce qui représente 25% des étudiants du site d'Etoy. 1326 élèves du district fréquentent pour leur part le gymnase à Nyon sans y être domiciliés sur un total de 1541 élèves. Les informations concernant le gymnase de Renens ne sont quant à elles pas encore connues de la Municipalité.

En ce qui concerne les locaux de l'école Moser, la Municipalité s'est adressée à la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire qui a amené les éléments suivants : la planification des bâtiments scolaires dédiés aux formations post-obligatoires à l'horizon 2040 recense l'ensemble des solutions immobilières à même de répondre aux besoins en formation des différentes régions du canton (tant Gymnases qu'Ecoles professionnelles). Concernant la Région de La Côte et plus spécifiquement la région nyonnaise, la priorité retenue par le Gouvernement vaudois passe par la construction d'un nouveau Gymnase en propriété de l'Etat et qui sera construit entre Allaman et Nyon d'ici 2035 au plus tard. Plusieurs parcelles sont actuellement identifiées à cette fin. Dans ce contexte, l'Etat de Vaud a confirmé avoir visité le potentiel d'accueil de l'Ecole Moser en mars dernier.

Pour une école professionnelle nouvelle, les surfaces n'étaient pas suffisantes ; pour le Gymnase de Nyon, il s'agissait de relocaliser les classes pendant les travaux. Toutefois la temporalité ne coïncidait pas. L'école Moser est disponible quasiment immédiatement et les travaux planifiés au plus tôt en 2026- 27. Il n'est donc pas possible de louer des locaux qui resteraient vides. Aucune suite n'a donc été donnée. Pour ce qui est des potentiels terrains ou bâtiments qui pourraient accueillir un gymnase, Nyon ne dispose pas de parcelle ou de construction adaptée. De l'avis de la Municipalité, il semble qu'un nouveau gymnase devrait idéalement être construit à Rolle ou Gland.

Pour la question du subventionnement des abonnements de transports publics, il faut constater que le sujet est assez complexe : le parcours entre Nyon et Etoy traverse 5 zones Mobilis (20, 23, 24, 25, 26). Un abonnement annuel Mobilis junior de parcours pour 5 zones coûte CHF 1'080.-. À ce jour, sur ce parcours, la Ville subventionne déjà 50% de l'abonnement Mobilis junior zone 20, à savoir CHF 225.-. Si, après décision du Grand Conseil, le Canton subventionnait CHF 250.- (montant forfaitaire équivalent à 50% d'un abonnement annuel deux zones) et avec la subvention actuelle de la Ville de 50% de l'abonnement annuel Mobilis junior de la zone 20, soit CHF 225.-, le coût de l'abonnement junior reviendrait à CHF 605.- par année. Une subvention supplémentaire pour offrir la gratuité de ce parcours à 191 élèves coûterait donc à la Ville ou au Canton : CHF 115'555.-.

Au surplus, de nombreux jeunes nyonnais font aussi des apprentissages ou d'autres formations hors de la Commune, sans pouvoir prétendre à une subvention supplémentaire de la part de la Ville. Dès lors, il sera nécessaire de veiller à l'équité quant au traitement de ces demandes. Suite à la publication de la vision 2040 de la formation post-obligatoire, il a été décidé d'aborder le sujet lors de la prochaine séance des syndicats du district, le 14 novembre prochain. La

demande a été faite à Mme le Préfet. L'objectif est de demander au Conseil d'Etat d'accélérer la planification d'un deuxième gymnase dans le district.

23. Interpellation de M. Raphaël Dunant & consorts concernant les rives publiques.

M. Raphaël DUNANT présente son interpellation. Il tient à remercier les personnes de tous les partis qui l'ont aidé dans la relecture de cette interpellation.

En préambule aux réponses à l'interpellation, Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ rappelle quelques faits. En 2024, la Municipalité a relancé le projet des rives du lac reliant la Grande Jetée à Colovray. Cependant, la priorité sera donnée au périmètre entre les embouchures de l'Asse et du Boiron dans le but de, non seulement aménager cet espace public majeur pour la ville de Nyon, mais aussi pour renaturer ces rives et améliorer l'accès à l'eau, ainsi que pour des raisons évidentes de faisabilité. A la question de savoir si le crédit d'étude pour le secteur Colovray-Trois Jetées a été utilisé, elle répond que le crédit est en train d'être utilisé dans le cadre des études en cours lié au projet des rives du lac. Une priorité a été accordée dans un premier temps au périmètre du projet des rives compris entre l'embouchure du Boiron et l'embouchure de l'Asse. Toutefois, comme prévu, une analyse relative à la connexion Plage des Trois Jetées – Colovray est également effectuée dans ce cadre. A la question de savoir si la Municipalité travaille sur le cheminement Colovray – Trois Jetées, la réponse est également oui. La vérification de la faisabilité juridique et technique est actuellement en cours. Les échanges avec les services cantonaux pour déterminer les procédures à suivre sont également d'actualité. En ce qui concerne la possibilité de savoir si un crédit cantonal est toujours disponible, Mme la Municipale répond qu'il est possible de bénéficier de subventions cantonales dans le cadre de la revitalisation des rives du lac Léman. Concernant la possibilité d'un projet intermédiaire du type Trois Jetées – sentier du Boiron, Mme la Municipale précise qu'actuellement une telle alternative n'est pas étudiée pour des raisons écologiques, juridiques et foncières. Enfin, quant à savoir les prochaines étapes du projet, elle précise que le projet Rives du lac prévoit un résultat des premières études en 2025. L'étude de faisabilité sera finalisée dans le même temps. D'ailleurs, une démarche participative est en cours et prévoit une première séance avec la population le 26 novembre à laquelle tout le monde est cordialement invité.

M. Alexander FEDERAU estime que c'est un vieux rêve que de pouvoir se promener librement, accompagné ou en solitaire, le long des rives du lac Léman. C'est ainsi que débute le plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman, le PDLéman. Il existe depuis longtemps une volonté populaire pour un accès libre à nos rives et se manifeste une nouvelle fois avec cette interpellation signée par tous les partis. Permettre un accès libre aux rives a aussi été codifié à plusieurs reprises par le législateur. Ainsi l'article 3 de la LAT (Lois sur l'aménagement du territoire) : le paysage doit être préservé, il convient notamment de tenir libre les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives et au passage le long de celles-ci. Dans le canton de Genève, l'accès aux rives est inscrit dans la constitution. Dans le canton de Vaud, la loi sur le marche-pied dit ceci à l'article 1 al. 1 : « sur tous les fronts riverains du lac Léman, des lacs de Neuchâtel et de Morat, des lacs de Joux et Brenet, et du lac de Bret, il doit être laissé, le long de la rive sur une largeur de deux mètres, un espace libre de toute construction ou autre obstacle à la circulation pour le halage des barques et bateaux, le passage ou marchepied des bateliers et de leurs aides, soit pour tous les autres besoins de la navigation ainsi que pour ceux de la pêche ». Les Vert.e.s s'engagent depuis des années à tous les échelons du pouvoir pour un accès démocratique des rives. En 2009, une initiative parlementaire pour l'accès aux rives, au lac et cours d'eau est déposée par une élue verte. En 2016, un Conseiller communal vert dépose à Nyon un postulat pour demander à pouvoir relier la Grande Jetée à Colovray en cheminant au bord de l'eau. Ce postulat détaille les obstacles à surmonter pour concrétiser un tel chemin. En septembre 2021, un Député vaudois vert dépose au Grand Conseil une initiative demandant un accès public aux rives des lacs vaudois et visant à fixer un cadre clair en matière d'aménagement des rives. Dans le canton de Vaud, la responsabilité de concrétiser le cheminement riverain public incombe aux communes. Dans plusieurs communes, l'accès est aujourd'hui libre. D'autres, comme Saint-Prex ou Tolochenaz, ont agi pour que cela le devienne. Il se réjouit que la Municipalité ait relancé ce projet de cheminement et la remercie.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que l'interpellant se concentre principalement sur le cheminement au bord du lac. Il semblerait que ce soit son principal souci. Pour lui, plutôt que de se désoler sur le retard pris par l'éventuel cheminement au bord de l'eau qui, en passant est le résultat d'un amendement de CHF 75'000.- au préavis 100/2018, ne constitue qu'une petite portion du concept global, il souhaiterait être renseigné sur l'avancement de l'entier de la mise en œuvre du concept d'évolution des rives. En effet, le Conseil communal a octroyé dans sa séance du 1^{er} octobre 2018, un crédit de CHF 920'000.- pour ledit concept. Celui-ci comprenait, entre autres, une étude des rives allant de Colovray jusqu'à la Grande Jetée. Le préavis poursuivait quatre objectifs distincts : présenter au Conseil le concept d'évolution des rives validé par la Municipalité issu de l'atelier créatif et participatif de mars 2017, développer la stratégie de mise en œuvre de celui-ci, déposer la première demande de crédit dans le but de lancer une procédure de mandats d'études parallèles afin d'engager la réalisation d'une première étape significative du concept des rives à l'horizon 2021-2023. Enfin, répondre au postulat déposé le 2 novembre 2016 par M. le Conseiller communal Pierre Wahlen, intitulé « De la Grande Jetée à Colovray en cheminant au bord de l'eau ». De mémoire, cela concernait de nombreux points, tels la RC1, le déplacement du débarcadère, un nouveau club-house pour le port, le village des pêcheurs, le Musée du Léman, le quai des Alpes, l'esplanade de Rive-est et la Grande Jetée pour n'en point trop citer. Aujourd'hui, il a des questions. Il demande quelles sont les principales phases réalisées pendant ces six dernières années et quelles sont les raisons d'un éventuel retard par rapport au planning initial. Il s'interroge également si la procédure de mandats d'études parallèles a été mise œuvre et si la première étape significative promise pour 2021-2023 est en état d'être montrée.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répète qu'ils viennent de relancer le concept des rives du lac. Effectivement, il était prévu un MEP. Quand ils ont repris le dossier et priorisé les différents dossiers au Service d'urbanisme, ou du territoire, avec la nouvelle Cheffe de service, dû au manque, à l'époque, de personnes pour s'occuper de l'espace public, ils ont reporté quelque peu les rives du lac car ils n'étaient pas aptes à s'en occuper. De plus, le Musée du Léman avait été relancé ainsi que des questions sur le port. Depuis, ils ont appris qu'ils pouvaient inscrire ce projet des rives du lac dans le projet d'agglomération, certainement PA6, et toucher des subventions de la Confédération, puisqu'ils vont aussi subventionner les questions dues à la revitalisation du bord du lac. Le projet est donc relancé, il a effectivement pris du retard. La Municipalité a annoncé il y a quelques mois qu'elle ne passerait pas par un MEP, pour gagner du temps, en passant par différentes études menées sur les rives du lac afin de pouvoir avancer plus rapidement. Ils en sont actuellement à une démarche participative et rappelle que tout le monde est le bienvenu pour y participer.

23bis Interpellation de Mme Caroline BORDIER intitulée « Charité bien ordonnée commence par soi-même ».

Mme Caroline BORDIER présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que le GHOL est parfaitement autonome. Il s'agit d'une structure dans laquelle la ville de Nyon n'a pas voix au chapitre. Il précise que le GHOL représente plus de 1000 employés et qu'à sa connaissance il n'y a pas d'infrastructures à Nyon pour accueillir ces gens. Il relève par ailleurs, que la moitié des employés du GHOL sont frontaliers, que sans eux ils fermeraient le GHOL et que par conséquent, à titre personnel, il pense que si une fois, un repas est fait à 8km de la ville, ce n'est pas un si grand scandale.

Pour revenir à la question posée de savoir s'il y a une directive, il l'informe qu'il n'y a pas beaucoup d'événements spéciaux organisés par les services communaux, les budgets sont limités. Par contre, il y a une fête du personnel chaque année qui a lieu dans des infrastructures de la commune. Cette année, elle a eu lieu au Service des infrastructures. En général, ce sont avec des traiteurs nyonnais ou de la région, car il n'y a pas toujours des traiteurs à Nyon qui peuvent offrir cette prestation. Bien sûr qu'ils essaient de favoriser les commerçants, restaurants et traiteurs locaux, mais il a le sentiment qu'il n'y a pas beaucoup de services qui vont faire des fêtes dans les restaurants nyonnais, cela se saurait. Quand il y a des manifestations, c'est en général dans des lieux de la ville avec des achats faits dans les commerces nyonnais ou avec un traiteur de Nyon ou de la région.

24. Divers en rapport avec la séance

Mme Laure DAMTSAS revient sur les propos de Mme Valérie Mausner Léger concernant le besoin d'un service après-vente pour les projets d'urbanisme. Bien qu'elle comprenne qu'un tel service ne soit pas indispensable au niveau municipal, elle souligne les récentes confusions liées à la CAU. Elle souhaite des éclaircissements sur le sujet. Elle a relu le PV et constate que cela ne correspond pas à ce qu'ils ont dans les groupes et ce qui avait été dit lors des précédents Conseils et rapports de la CAU. Selon elle, le suivi doit être assuré par la CAU, c'est-à-dire qu'ils doivent vérifier ce qu'ils votent en matière d'urbanisme et sa mise en œuvre dans la réalité. Elle souhaite savoir où en est le sujet.

M. le Président lui répond qu'il a rencontré la présidente de la CAU. Ils se sont rendu compte que le flux d'informations entre les services et la CAU étaient réglés, mais le flux entre la CAU et le Conseil ne sont réglés que par le rapport qui figure dans le règlement. A cet effet, il est en relation avec Mme la Présidente Céline Mosset avec qui ils vont présenter aux Chefs de groupe une information.

M. Joël VETTER voulait s'excuser auprès de M. le Municipal Pierre WAHLEN pour sa réaction lors de la réponse à Mme Ischi Kaplan sur les travaux à la rue de la Morâche. Il confirme qu'il y a effectivement des cônes de chantier posés sur les deux places de stationnement au droit du passage piétons provisoire, néanmoins, des petits lutins déplacent ces cônes pour que les véhicules puissent stationner et bloquer le passage des piétons.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit sur les propos de M. le Syndic sur la question des points d'impôts. Il faisait mention de points d'impôts affectés qui ont ensuite été supprimés par une Municipalité de droite. Sauf erreur de sa part, la taxe pompiers n'a jamais été supprimée ce qui prouve que lorsque l'on veut maintenir quelque chose, on le maintient. Le point d'impôt, qui représente CHF 1.5 millions, est un bon moyen pour la ville de financer tous les projets à foison en cours depuis le début de la législature, ce qui laisse une très grande chance de pouvoir compter sur ce que l'on a aujourd'hui pour réaliser tous ces projets.

M. Jacky COLOMB lui répond que la taxe pompiers a été débattue au Conseil qui a pris cette décision. Ce n'est pas du tout la Municipalité qui a failli à sa parole.

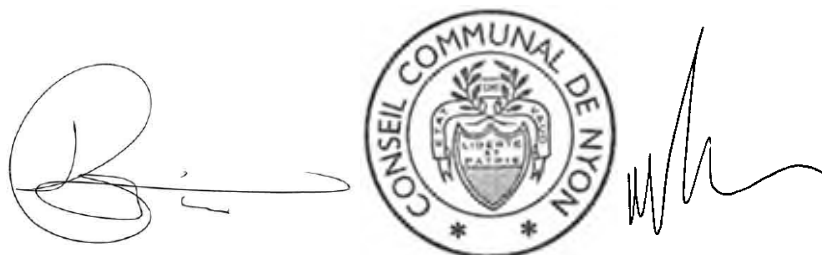
Mme Caroline BORDIER réagit concernant les rives publiques. Elle rappelle à MM. Federau et Dunant que la droite a retiré ses signatures du projet, contrairement à ce qu'ils ont dit.

M. le Municipal Pierre WAHLEN informe le Conseil que les petits lutins ont remis les balises de chantier, un peu plus lourd que des cônes, en place à l'heure qu'il est. Ils vont tenter de trouver une façon plus solide de les fixer pour éviter de futurs déménagements.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur le traitement de l'interpellation. Il rappelle l'article 34 du Règlement du Conseil et souhaite que le Bureau prenne position à ce sujet. Il note qu'il y a eu une interpellation, suivie d'une intervention relativement longue d'un membre du Conseil, puis des questions potentiellement très pertinentes d'un autre membre du Conseil. Selon lui, l'interpellation est une occasion pour un membre du Conseil communal de poser une question à la Municipalité qui y répond. Une discussion peut suivre, mais il se demande s'il est logique que de nouvelles questions soient ajoutées à celles de l'interpellation initiale créant ainsi un débat, même si dans le cas précis cela s'est très bien passé. Il souhaiterait que le Bureau se prononce à ce sujet. Une fois que la Municipalité a répondu, une discussion est prévue par le règlement, mais souhaite clarifier si de nouvelles questions peuvent être ajoutées. Il souhaite une précision des règles à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h08.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Daniel GROSJEAN

La Secrétaire :
Nathalie VUILLE